

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 287 /Huis.

Objet:

Société SIMA  
contre HENSSENS, R.-



TRANSMIS à Monsieur le Greffier auprès du  
Tribunal de Première Instance à Usumbura la dénon-  
ciation de saisie-arrêt dûment signifiée à Monsieur  
HENSSENS, R.-

Astrida, le 7 février 1951.-  
L'Huissier, CH.LEES,

✓